

Caisse Centrale de la MSA

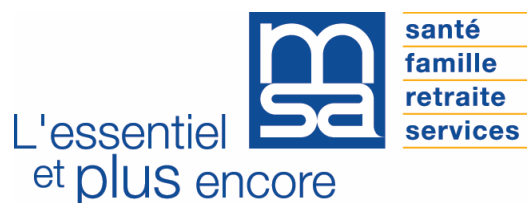
Direction de la Santé

Sous-Direction Santé Sécurité au Travail, Prévention Santé et Fonctions Transverses

Observatoire des Risques Professionnels et du Machinisme Agricole

**Approche statistique
des risques professionnels
des salariés agricoles
2004**

Synthèse nationale



Novembre 2006

Les accidents et les maladies reconnus d'origine professionnelle des salariés agricoles font l'objet de déclarations, dont l'exploitation permet d'établir des statistiques.

Les évolutions des données et des indicateurs correspondants sont suivies par la MSA depuis 1974. Ces informations ne concernent pas l'Alsace, ni le département de la Moselle, ni les DOM et les TOM, qui relèvent d'autres régimes de protection sociale.

I - Panorama général

En 2004, 1 177 159 travailleurs (nombre d'employés par établissement) ont été déclarés en moyenne chaque trimestre par les 159 072 employeurs du régime agricole.

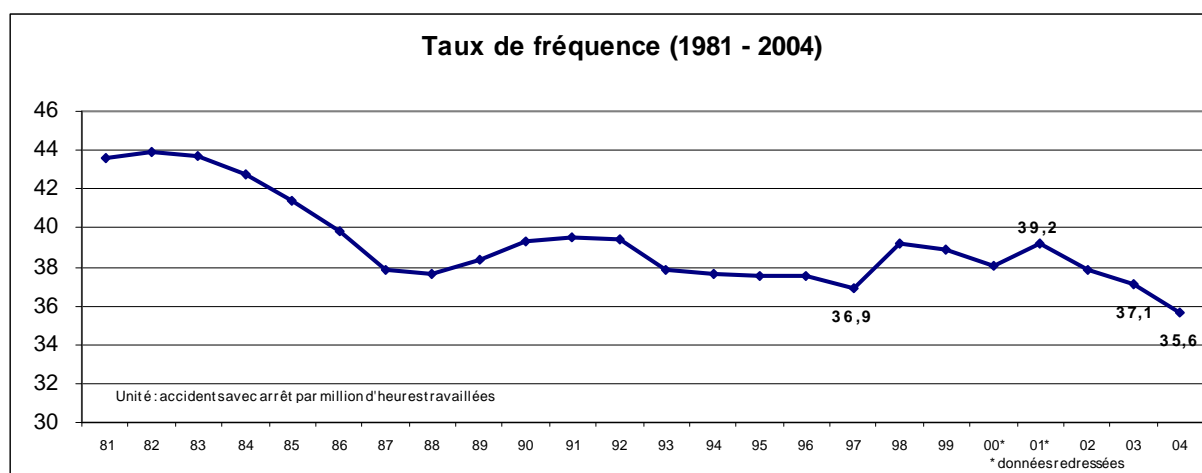
Alors que depuis 1991 on observait une hausse tendancielle du nombre d'heures de travail déclarées, celui-ci baisse en 2004 avec 1,28 milliards en 2004 contre 1,29 milliards d'heures en 2003. Cette tendance demande à être confirmée pour 2005.

L'ensemble des salariés a été touché en 2004 par 71 828 accidents de travail proprement dits (dont 45 422 avec arrêt de travail) et par 4 439 accidents de trajet (dont 3 254 avec arrêt); de plus, 3 018 maladies professionnelles ont été reconnues.

II - Les accidents du travail proprement dits

Le nombre annuel d'accidents avec arrêt de travail se stabilise en 2004 à hauteur de 45 422 unités, en baisse constante depuis 2001.

Après une relative stabilisation sur la période 1987-2001, depuis 2002, le **taux de fréquence** baisse régulièrement pour passer en dessous des 36 accidents par million d'heures travaillées (35,6 en 2004).



Comme les autres années, cette évolution globale est contrastée selon les secteurs d'activité.

Le domaine des exploitations de culture et d'élevage, représentant 37% des heures travaillées, a une influence prépondérante sur ce taux global. Il enregistre un taux de fréquence de 42,6 en 2004 (44,8 en 2003), tandis que le domaine des

organismes professionnels (25,2% des heures travaillées) n'affiche que 5,4 accidents par million d'heures travaillées (idem en 2003).

Par contre, le domaine des travaux forestiers présente un taux de 86,3 (en diminution constante sur les quatre dernières années) pour moins de 4% des heures travaillées.

La gravité des accidents peut être approchée par 4 indicateurs :

- La durée moyenne d'arrêt, qui s'étant stabilisée entre 1994 et 1998, a connu ensuite une nette augmentation et enregistre en 2004 une légère diminution par rapport à l'année précédente avec une moyenne de 49 jours.
- La proportion d'accidents graves, avait connu une diminution régulière entre 1993 et 1998 (minimum historique à 11,9%) ; elle présente une augmentation continue depuis 1999 et s'établit en 2004 à 13,5%.
- Le taux moyen d'IPP, qui avait diminué depuis 1979 pour se situer à 8,5 points en 1999, enregistre lui aussi une hausse et atteint 10,1 points en 2004.
- Le taux de fréquence des accidents mortels s'inscrit dans une tendance à la baisse, avec des fluctuations annuelles irrégulières, bien qu'ayant peu varié depuis 1994. Ce taux avait baissé très significativement entre 1976 et 1987.

Concernant **la typologie des victimes**, les accidents de travail proprement dits représentent toujours un risque excessif pour les « nouveaux embauchés » : près de 53% des accidents concernent des personnes dont l'ancienneté dans l'entreprise est inférieure à 2 ans.

Ces accidents ont une gravité accrue pour les salariés les plus âgés : les « plus de 50 ans » représentent 25% des accidents graves quand ils pèsent 14% des accidents avec arrêt.

La période de septembre - octobre est marquée par une recrudescence des accidents graves et avec arrêt par rapport à l'ensemble de l'année.

Les tendances antérieures se confirment aussi au sujet de **la « nature » des risques**.

On retiendra tout d'abord que le « travail du bois, sol et autres végétaux » est l'activité la plus souvent observée au moment de la survenue (31% des accidents).

Les tâches relatives aux « manutentions et transports manuels » et celles en rapport avec le « matériel et les infrastructures » sont fréquemment incriminées (respectivement 23 et 24% des accidents avec arrêt).

Parmi les lieux de survenue, les lieux de production animale et végétale concentrent 41% des accidents avec arrêt, et les lieux de transformation et de conditionnement des produits 18%.

Enfin, les accidents du travail avec arrêt et graves touchent principalement les mains (respectivement 23 et 26%), et sont en premier lieu des lésions superficielles ou des plaies.

III - Les accidents de trajet

L'indice de fréquence des accidents de trajet, stable autour d'une moyenne de 3,5 accidents pour 1000 travailleurs de 1994 à 2002, poursuit la chute amorcée en 2003 avec 2,8 accidents en 2004 (2,9 en 2003).

L'indice de fréquence des accidents mortels qui stagnait entre 1991 et 1998, semble depuis s'inscrire dans une tendance décroissante. Il continue de baisser en atteignant un minimum historique de 0,023 accidents pour 1000 travailleurs

Les accidents de trajet concernent essentiellement des victimes qui se déplacent à l'aide d'un véhicule comme conducteurs (environ 82%). Par ailleurs, les utilisateurs de « deux roues » représentent près de 33% de ces accidents.

IV - Les maladies professionnelles

Le nombre total de maladies professionnelles s'est stabilisé en 2004 après une croissance exponentielle, liée à l'évolution, en 1993, du tableau des maladies professionnelles concernant les affections péri-articulaires (n° 39) et la création en 1999 des tableaux 57 et 57 bis relatifs aux affections chroniques du rachis lombaire.

En 2004, on a ainsi enregistré 2 546 **affections péri-articulaires**, soit 84% des 3 018 cas reconnus de maladies professionnelles.

Les activités principalement concernées par ces troubles sont la viticulture, le traitement de la viande de gros animaux, les cultures spécialisées, les élevages spécialisés de petits animaux, le traitement de la viande de volaille et les exploitations de culture et d'élevage non spécialisées.

Au delà de 20 ans, toutes les tranches d'âge sont touchées par ce phénomène, qui traduit cependant une meilleure prise en charge de ces affections.

V - Evolution générale

En 2004, alors que l'emploi salarié agricole continue d'augmenter, les accidents de travail proprement dits constituent toujours et de loin la masse principale (89% des accidents avec arrêt de travail).

On constate une stabilisation de la fréquence des accidents du travail proprement dits, mais une évolution défavorable de la plupart des indicateurs de gravité les concernant.

Par contre, les évolutions, d'une part, de la fréquence des accidents de trajet et, d'autre part, des accidents mortels, du travail proprement dits comme de trajet, sont positives.

Les maladies professionnelles semblent se stabiliser, en particulier dans leur principale composante, les affections péri-articulaires.
